

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 13 mars 2023**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Comptes de gestion**
 - 2. Comptes administratifs**
 - 3. Affectation des résultats**
 - 4. Débat d'orientation budgétaire**
 - 5. Convention avec le Centre de Gestion**
- Questions diverses.**

A 19H, M. le Maire qui préside la séance, fait l'appel des conseillers et vérifie que le quorum est atteint.

Présents :

Mmes LABOURIER, LEMAIRE, PENAUD, RIOUBLANC.
Mrs BERNARD, BLEUEZ, DUMONTANT, DURAND, TOURADE.

Excusée avec pouvoir :

Mme DIGOIN a donné pouvoir à M. DURAND.

Excusé(s)

Mmes PERES, TOURNADE.
Mrs ARNAUD, AVIGNON, FIALAIRE.

Secrétaire de séance : M DUMONTANT

Le quorum étant atteint, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil datant du 23 janvier 2023.

M. le Maire demande au conseil si ce PV doit faire l'objet de modifications.

Aucun changement demandé. M. le Maire soumet donc le PV au vote.

Vote :

- **Nombre de votants : 9**
- **Pour : 9**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Le PV est adopté à l'unanimité.

1. Comptes de Gestion :

Comme chaque année à cette période, deux comptes de gestion sont présentés au Conseil : celui du budget principal et celui du budget d'assainissement.

Les comptes de gestion sont dressés par la Trésorerie.

Il s'agit, pour chacun de ces budgets, de la reddition par la Trésorerie des opérations comptables effectuées par la Commune au cours de l'année 2022.

Les résultats de ces Comptes de Gestion doivent être identiques au centime d'euro près à ceux des comptes administratifs qui seront débattus dans le deuxième point à l'ordre du jour de ce soir.

a. Budget Principal

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL			
Recettes	Section de Fonctionnement	Section D'investissement	Total des sections
Prévisions budgétaires totales	416 858,88	79 092,00	495 950,88
Titres de recettes émis	670 403,94	352 893,28	1 023 297,22
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	416 858,88	79 092,00	495 950,88
Mandats émis	645 435,39	49 663,95	695 099,34
Résultat de l'exercice	24 968,55	303 229,33	328 197,88

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL			
Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	73 843,12	24 968,55	98 811,67
Investissement	-159,21	303 229,33	303 070,12

Ces comptes de gestion doivent être approuvés par le Conseil.

- Concernant le compte de gestion du budget principal :

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte de gestion 2022 du budget principal est adopté à l'unanimité des présents.

b. Budget annexe d'assainissement

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT			
Recettes	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Prévisions budgétaires totales	29 253,00	23 657,00	52 910,00
Titres de recettes émis	29 712,26	12 127,14	41 839,40
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	29 253,00	23 657,00	52 910,00
Mandats émis	17 760,03	4 445,27	22 205,30
Résultat de l'exercice	11 952,23	7 681,87	19 634,10

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT			
Budget d'assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	3 114,94	11 952,23	15 067,17
Investissement	1 422,95	7 681,87	9 104,82

- Concernant le compte de gestion du budget annexe d'assainissement :

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Compte de gestion 2022 du budget annexe d'assainissement est adopté à l'unanimité des présents.

2. Comptes administratifs :

a. Budget principal

Les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement sont présentés au conseil.

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses 2022 :	645 435,39
Recettes 2022 :	670 403,94
Reprise 2021: excédent:	73 843,12
<u>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT :</u>	
(670 403,94 + 73 843,12- 645 435,39) =	<u>98 811,67</u>

Investissement

Dépenses 2022 :	49 663,95
Recettes 2022 :	352 893,28
Reprise 2021: déficit:	-159,21
<u>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT :</u>	
(352 893,28- 159,21 – 49 663,95) =	<u>303 070,12</u>

EXCÉDENT CUMULÉ FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

$$(98 811,67 + 303 070,12) = \mathbf{401 881,79}$$

RESTES A REALISER	
Dépenses :	3 224,00
Recettes :	6 013,00
DÉFICIT :	2 789,00
<u>EXCÉDENT FINAL :</u>	
(401 881,79 + 2 789,00) =	404 670,79

Vote :

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte administratif 2022 du budget principal est adopté à l'unanimité des présents moins deux voix (le maire ne prenant pas part au vote et ayant un pouvoir).

b. Budget annexe d'assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2022 :	17 760,03	Dépenses 2022 :	4 445,27
Recettes 2022 :	29 712,26	Recettes 2022 :	12 127,14
Reprise 2021: excédent:	3 114,94	Reprise 2021:	1 422,95
<u>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT :</u>		<u>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT :</u>	
(29 712,26 + 3 114,94 - 17 760,03) =	<u>15 067,17</u>	(12 127,14 + 1 422,95 - 4 445,27) =	<u>9 104,82</u>

EXCÉDENT CUMULÉ FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

$$(15\,067,17 + 9\,104,82) = \mathbf{24\,171,99}$$

RESTES A REALISER	
Dépenses :	26 526,00
Recettes :	3 284,00
Déficit RAR =	<u>-23 242,00</u>
<u>EXCÉDENT FINAL =</u>	929,99

Vote :

Nombre de votants : 8
 Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le compte administratif 2022 du budget annexe d'assainissement est adopté à l'unanimité des présents moins deux voix (le maire ne prenant pas part au vote et ayant un pouvoir).

3. Affectation des résultats :

Il s'agit d'affecter les résultats des comptes administratifs 2022 aux budgets 2023 correspondants.

a. Budget principal

AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET PRINCIPAL - 2023

- Recette d’investissement au 001 : 303 070,12€
- Recette de fonctionnement au 002 : 99 356,52
(98 811,67 + 544,85)

Vote :

Nombre de votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

b. Budget annexe d’assainissement

AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET D’ASSAINISSEMENT - 2023

- Besoin de financement au 1068 : 14 137,18 €
- Recette de fonctionnement au 002 : 929,99€
(15 067,17- 14 137,18)
- Recette d’investissement au 001 : 9 104,82€

Vote :

Nombre de votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

4. Débat d'orientation budgétaire :

M. le Maire présente un diaporama qui synthétise :

- Le contexte général
- Les particularités du budget général
- Les particularités du budget annexe d'assainissement
- La question de notre capacité d'autofinancement

Puis, il invite les conseillers à en débattre dans la perspective de la préparation du budget.

Le Conseil doit ensuite voter comme quoi le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Vote :

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Convention avec le Centre de Gestion

Monsieur le maire informe le Conseil que :

- Jusqu'à maintenant, il revenait au Centre de Gestion d'assurer les missions d'organisation des examens médicaux, notamment pour certains examens dans le cadre de la justification des arrêts en maladie ordinaire de plus de 6 mois consécutifs et certains renouvellements du congé de grave maladie, longue maladie et longue durée.
- Suite à la création du Conseil Médical Unique (décret 2022-350 du 11 mars 2022), il relève désormais des collectivités locales, et établissements employeurs, d'effectuer un certain nombre d'examen médicaux (justification des arrêts en maladie ordinaire de plus de 6 mois consécutifs et certains renouvellements du congé de grave maladie, longue maladie et longue durée).

Suite à cette information, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil, de délibérer, sur la proposition suivante :

Afin d'assurer le respect du secret médical, la continuité de suivi du dossier par le Conseil Médical et de faciliter la relation avec les médecins agréés, le conseil municipal de Blessac décide de conventionner avec le Centre de Gestion de la Creuse pour que les missions d'organisation des examens médicaux soient à nouveau effectuées par le Centre de Gestion.

Il précise que cette mission facultative rentre dans la cotisation annuelle versée par les collectivités et établissements affiliés.

Vote :

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

- ***Motion relative aux fermetures de la classe en Creuse :***

Suite à l'annonce des fermetures de classes en Creuse, l'AMAC propose une motion ci-dessous, qu'elle invite la commune à signer.



Motion relative aux fermetures de la classe en Creuse

Suite à l'annonce de 19 fermetures de classes par le DASEN, le 28 février dernier, l'ensemble des élus creusois se sont mobilisés et ont décidé d'agir par différents moyens d'actions :

- Participation aux manifestations
- Boycott du Conseil Départemental de l'Education Nationale
- Sollicitation d'un rendez-vous auprès de Mme La Rectrice
- Demande à M. Le DASEN de « revoir sa copie »

Le 2 mars dernier, à l'issue du CSASD, l'Inspection Académique proposait une nouvelle version de la carte scolaire et confirmait la fermeture de 6 classes : 3 à Guéret, 1 à Aubusson, 1 à Bellegarde et 1 à Bourgneuf.

Même si le recul est considérable, la détermination des élus en faveur de ces écoles demeure intacte. Au-delà de la remise en cause crescendo et constante de la qualité de l'enseignement subie à la fois par les élèves et le corps enseignant, c'est toute une méthode ou plutôt une non-méthode qui devient problématique avec des manques de concertation, de visibilité, de cohérence des projets et de leurs financements...

Si l'école est pour tous, son accès doit être néanmoins différencié.

En effet, sur notre département, des territoires hyper-ruraux côtoient des quartiers prioritaires et cette situation nécessite une prise en compte spécifique à la Creuse.

Ainsi, les élus creusois demandent au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse :

- 0 fermeture de classes
- 0 fermetures d'écoles
- 30 créations de postes.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal de Blessac décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien à cette motion.

- ***Projet éventuel d'une centrale photovoltaïque :***

Voici déjà deux ans, la Préfecture de la Creuse avait dressé une liste de terrains prioritaires par leurs caractéristiques pour accueillir une centrale photovoltaïque.

Blessac faisait partie des communes retenues avec le stade.

A cette date, M. le Maire expose qu'une convention liait la commune avec une équipe de football. L'idée ne fit donc que passer.

Aujourd'hui, plus aucune convention lie la commune à une quelconque équipe sportive et ce terrain reste inoccupé.

M. le Maire évoque donc qu'il a lancé une phase de consultations afin de voir si un projet d'une centrale photovoltaïque serait viable sur le stade.

- ***Vidéo cantine***

Madame Labourier évoque une vidéo tournée à la cantine afin de promouvoir le fonctionnement de la cantine scolaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H.